

M. HAMILTON: Qu'entendez-vous par une séance publique?

Le VICE-PRÉSIDENT: Une réunion accessible au public.

M. HAMILTON: Où les membres du Comité pourront discuter librement?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui, mais les membres du Comité seulement. Nous admettrons les journalistes, mais nous avons déjà obtenu toutes les dépositions voulues et, si c'est possible, nous avons l'intention de ne pas laisser intervenir qui que ce soit lorsque nous discuterons les articles de ce bill. Alors, messieurs, tiendrons-nous une séance publique?

M. HOWDEN: Une séance publique créerait une meilleure impression, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il n'y a pas de règlement là-dessus; la décision en revient au Comité.

M. HEAPS: Monsieur le président, j'aimerais avoir quelques renseignements; le secrétaire pourrait peut-être nous les obtenir.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'ai demandé au secrétaire du Comité de préparer un tableau de toutes les conclusions, les recommandations, les projets d'amendements et ainsi de suite. Ce tableau imprimé et indiquera la page, le numéro de l'exposé; ainsi, lorsque nous étudierons les articles du bill, vous aurez dans ce tableau tout ce qui s'est passé.

M. HEAPS: Il y a certains renseignements que je désirerais avoir afin de m'éclairer moi-même sur l'attitude à adopter quant aux conclusions découlant de divers témoignages. Par exemple, j'ai posé aujourd'hui à M. Walker une question à laquelle il n'a pu répondre. J'ai demandé d'autres renseignements à d'autres témoins sans parvenir à les obtenir. Le secrétaire du Comité pourrait peut-être se les procurer afin que tous les membres du Comité puissent en prendre connaissance. J'aimerais savoir quel est le volume de marchandises que les chemins de fer canadiens ont transporté dans tout le Canada.

Le VICE-PRÉSIDENT: En quelle année?

M. HEAPS: Pour les cinq dernières années. Je voudrais aussi savoir quel est le volume de marchandises transporté par eau au Dominion; c'est-à-dire le transport côtier. J'aimerais aussi savoir, pour le donner au Comité, combien l'Etat dépense chaque année, pour entretenir notre réseau de canaux et les immobilisations qu'il a placées dans ce réseau. Autant que possible, je voudrais savoir quels sont les frais annuels qu'encourt le gouvernement pour entretenir les chenaux et les voies navigables du pays qu'emprunte les transports par eau. J'ai obtenu certains renseignements qui indiqueraient que l'Etat y consacre environ douze millions de dollars chaque année, mais j'aimerais avoir des chiffres plus officiels pour les faire consigner au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: A mon sens, c'est une tâche considérable.

M. HEAPS: Le secrétaire pourrait peut-être, je crois, se procurer ces renseignements. Si le Bureau de la statistique ne les a pas, nous pourrions peut-être les obtenir avec l'aide des dirigeants des chemins de fer.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous voulez ces renseignements par écrit?

M. HEAPS: Oui.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, vu votre décision ordonnant que nous ne serons pas entendus du tout lorsque vous étudierez le bill article par article...

Le VICE-PRÉSIDENT: Ce n'est pas ma décision; c'est l'opinion des membres du Comité.

Le TÉMOIN: Me permettez-vous de suggérer d'ajouter cet autre amendement.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.